

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE

Du 07 octobre 2020

DELIBERATION

2020/48 SUBVENTIONS A DIVERS ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX **/ASSOCIATIONS**

PROGRAMME ANNUEL D'ACTION

Lors de l'évaluation de la première phase PEG Lille Lomme Hellemmes en 2010, il a été acté la nécessité de doter cette politique ambitieuse de moyens pour impulser des projets éducatifs expérimentaux, innovants et (ou) évolutifs.

Une enveloppe financière a donc été affectée pour le développement de ces projets sur chacun des territoires communaux.

Sur la Commune associée de Lomme, un appel à projet a lieu de janvier à mars. Les projets sont examinés par le groupe des pilotes du PEG qui valide l'attribution d'une enveloppe financière permettant la mise en œuvre des projets. Les opérateurs qui peuvent déposer des projets sont les établissements scolaires, des associations œuvrant dans le domaine de l'éducation, les services municipaux.

Ces projets font l'objet d'une évaluation à la fin de leur mise en œuvre et peuvent être reconduits à condition de présenter une évolution significative.

COLLEGE JEAN JAURES

Au titre de l'année 2020, il est proposé au Conseil de participer au financement des actions :

- projet Atelier MAO
- projet Le Mur collaboratif : un échange intergénérationnel et culturel
- projet Ateliers discrimination
- projet Ateliers d'écriture
- projet Théâtre d'improvisation

en attribuant une subvention exceptionnelle de **3050.00 €**.

Au titre de l'année 2020, il est proposé au Conseil de participer au financement des actions :

- projet Culture musicale
- projet Jeunes reporters
- projet Cultures urbaines
- projet Tous au Musée
- projet Rallye lecture sur la mythologie grecque
- projet Sciences pour tous
- projet Boîte à mots
- projet Parcours citoyen

en attribuant une subvention exceptionnelle de **3508.00 €**.

COLLEGE GUY MOLLET

Au titre de l'année 2020, il est proposé au Conseil de participer au financement des actions :

- projet Les ambassadeurs de l'air
- projet Jouer, c'est gagner
- projet Grande Babelle
- projet Aménagement coin nature

en attribuant une subvention exceptionnelle de **1850.00 €**.

DENIER DES ECOLES LAÏQUES DE LOMME

Projet Classes civiques

L'objectif de ce projet est de faire connaître leur ville aux enfants : son histoire, ses monuments, son fonctionnement, mais aussi de les préparer à être citoyen dans leur ville, de prendre part à un projet de classe, d'apprendre à respecter les autres.

Projet A la découverte du cinéma d'animation

Le but de ce projet est de permettre aux enfants de découvrir la manière de réaliser un film d'animation, d'accompagner le développement de la citoyenneté dans le cadre d'une éducation au développement durable à travers la diffusion de programmes de court-métrages.

Au titre de l'année 2020, il est proposé au Conseil de participer au financement des actions en attribuant une subvention exceptionnelle de **5748.00 €**.

BEN BELLA JAZZ

Huit anciens élèves de la classe relais et/ou du collège Jean Jaurès partiront en décembre prochain au Sénégal pour mettre en œuvre un projet de solidarité internationale. Il sera réalisé en concertation avec huit jeunes du quartier de Darou de Saint Louis au Sénégal. Une classe de l'école Nalla Ndiaye sera réhabilitée en médiathèque ouverte sur le quartier pour les jeunes lycéens et étudiants. Un travail de présentation et de sensibilisation à la solidarité internationale sera mis en œuvre dans les établissements scolaires de la Commune associée de Lomme dès leur retour.

Au titre de l'année 2020, il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de **2000.00 €**

ASSOCIATION ET VOUS TROUVEZ CA DROLE/Centre Régional des Arts du Cirque

Le Centre Régional des Arts du Cirque soutient depuis de nombreuses années des artistes en devenant à travers un cycle de formations et des compagnies artistiques à travers des accueils en résidence ou sa programmation. Il a proposé et mis en œuvre en juin le projet Knock Knock sur six lieux sur la ville et en juillet/août Les Estivales avec la diffusion de quatre spectacles ou animations.

Le budget global est de 5000.00 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de **2500.00 €**.

COLLEGE JEAN ZAY SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE ACTION D'INTERET LOCAL

Les 55 élèves du collège Jean Zay visiteront le jeudi 15 octobre et le lundi 23 novembre les sites mémoriaux des guerres mondiales du vingtième siècle.

Ils découvriront le mémorial canadien de Vimy, le site de Notre Dame de Lorette et le musée de la Résistance de Bondues dans le but de comprendre et commémorer ces guerres.

Le budget global est de 745.00 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de **400.00 €**.

COLLEGE GUY MOLLET SUBVENTION DANS LE CADRE D'UNE ACTION D'INTERET LOCAL

85 élèves des 3 classes des 3èmes du collège Guy Mollet visiteront le site de Notre Dame de Lorette et du Mémorial canadien de Vimy le vendredi 16 octobre. Les objectifs pédagogiques de cette sortie scolaire sont de comprendre et de commémorer la grande guerre.

Le budget global est de 1255.10 €. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de **500.00 €**.

SUBVENTION CLASSES FLEXIBLES

En lien avec leur projet d'école, les écoles George Sand et Voltaire Sévigné de Lomme ont souhaité expérimenter un aménagement flexible des classes ULIS afin de répondre aux besoins particuliers des élèves. Ainsi, c'est la conception et l'organisation de la classe qui sont repensées de façon à prendre en compte les fonctionnements cognitifs de chaque élève. Cela peut être, par exemple, favoriser la lecture allongée ou assis sur un ballon, ou encore, à genoux devant une table basse. L'ergonomie de la salle de classe améliore l'environnement pédagogique.

Le budget de cette action est de 14.000.00 € pour les équipements de la classe, auxquels s'ajoutent les coûts salariaux des enseignants pour cette opération. Il est proposé au Conseil de participer au financement de l'action en attribuant une subvention exceptionnelle de **14.000.00 €**.

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

◆ AUTORISER le versement des subventions suivantes :

- 6558,00 € au Collège Jean Jaurès (N° SIRET : 195 901 319 00010)
- 1850,00 € au Collège Guy Mollet (N° SIRET : 195 945 233 00011)
- 5748,00 € au Denier des Ecoles Laïques (N° SIRET : 437 654 718 00018)
- 2000,00 € à l'association Ben Bella Jazz (N° SIRET : 521 499 582 00018)
- 2500,00 € à l'association Et vous trouvez ça drôle (N° SIRET : 397 679 671 00024)
- 400,00 € au Collège Jean Zay (N° SIRET : 195 931 779 00019)
- 500,00 € au Collège Guy Mollet (N° SIRET : 195 945 233 00011)
- 14000,00 € à l'OCCE du Nord (N° SIRET : 390 459 246 00042)

◆ IMPUTER les dépenses correspondantes :

- 6558,00 € au Chapitre 65 - Article 65737 - Fonction 20 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
- 1850,00 € au Chapitre 65 - Article 65737 - Fonction 20 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
- 5748,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 20 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
- 2000,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 20 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
- 2500,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 33 - Opération n° 1079 : soutien aux associations culturelles - code service : NEN
- 400,00 € au Chapitre 65 - Article 65737 - Fonction 20 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
- 500,00 € au Chapitre 65 - Article 65737 - Fonction 20 - Opération n° 1070 : soutien aux associations scolaires - code service : NEN
- 14000,00 € au Chapitre 65 - Article 6574 - Fonction 20 - Opération n° 2816 : réforme des rythmes scolaires - code service : NEA

ADOPTE A L'UNANIMITE,
Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus
Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme